



Chefs d'entreprises

Respectez vos obligations sociales
Bénéficiez d'un conseil social pertinent
Sécurisez l'environnement social de votre entreprise

MISSIONS SOCIALES DES EXPERTS VOUS ACCOMPAGNENT

? Vos questions

Mon expert-comptable peut-il établir mes bulletins de paie ?
Quelles formalités dois-je accomplir pour employer du personnel ?
Comment rédiger mes contrats de travail ? Y mettre fin ?
Quelles sont mes obligations en matière de droit du travail ?
Est-il possible de mettre en place une rémunération variable ?
Combien va coûter l'embauche d'un salarié ?
Comment organiser l'élection des délégués du personnel ?

✂ Nos solutions

Nous établissons vos bulletins de paies et les déclarations sociales y afférentes.
Nous vous accompagnons lors des différentes étapes :

- Préalablement à l'embauche (calcul du coût, inscription aux caisses, rédaction du contrat de travail),
- En cours de contrat (établissement des paies, des charges, avenants, suivi du droit du travail),
- En fin de contrat (déclarations relatives au terme du contrat, procédures de rupture).

Nous vous assistons notamment dans la mise en oeuvre des missions suivantes :

- Mise en place d'un contrat d'intéressement,
- Assistance à la rédaction d'un accord collectif,
- Réalisation d'un audit social.

► Nos équipes spécialisées vous accompagnent dans la gestion de votre personnel



Membre de l'Alliance  **eurus**

43 cabinets indépendants d'Expertise-Comptable,
d'Audit et de Conseil échangent, partagent et développent des projets au
sein de l'Alliance EURUS, en France et à l'international.

Notre offre en détail

MISSION PERMANENTE : Établissement de la paie

- Établissement des bulletins de salaire
- Veille permanente de votre convention collective
- Établissement des charges sociales périodiques et annuelles

MISSIONS PONCTUELLES :

Droit du travail

- Application de la législation définie par le code de travail et la convention collective
- Étude et rédaction du contrat de travail et de ses avenants
- Rédaction des procédures disciplinaires
- Rédaction des procédures relatives aux ruptures de contrats ou licenciements
- Consultations sur les problèmes spécifiques liés au droit du travail
- Mise en place des obligations liées à la représentation du personnel dans l'entreprise (DP, CE...)

Conseils et accompagnements spécifiques

- Réalisation d'un audit social (affichages obligatoires, suivi des temps de travail, documents à présenter en cas de contrôle...)
- Connaître le coût de chacun de vos salariés
- Assistance au recrutement du personnel administratif
- Mise en place d'un contrat d'intéressement
- Conseils sur les rémunérations variables (prime de rendement, commissions sur chiffre d'affaires...)
- Assistance à la rédaction d'un accord collectif (aménagement du temps de travail, compte épargne temps...)

› Services complémentaires :

Nous pouvons également défendre vos intérêts lors d'un contrôle des organismes sociaux (URSS AF, inspection du travail...) et le cas échéant assister votre avocat lors de procédures contentieuses ou prud'homales.

PRIX DE LA MISSION

A partir de 9 € HT
par bulletin de paie

Notre collaboration est définie
dans le cadre d'une lettre de
mission



29, rue Léon Gaumont - ZAC de la Pentecôte - 44700 ORVAULT
Tél. : 02 40 63 37 75

www.ecac.fr

Membre de l'Alliance  eurus

www.eurus.fr